

## CHAPAREILLAN

# Le Centre communal d'action sociale recense les aînés

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est l'outil principal de la municipalité pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Ainsi, il lutte contre l'exclusion, il accompagne les personnes âgées, il soutient les personnes souffrant de handicap et gère différentes structures destinées aux enfants. En ce qui concerne les aînés de Chapareillan, actuellement celles qui sont nées avant 1951, les membres du CCAS doivent les recenser.

Or, dans le cadre de la protection des données personnelles (RGPD), ces habitants doivent autoriser le CCAS à utiliser leurs informations personnelles pour tout ou partie des actions prévues, distribution de colis de Noël et autres. Par conséquent, les personnes concernées doivent remplir l'imprimé prévu à cet effet et le déposer en mairie de Chapareillan. Cet imprimé est disponible sur le site internet de la mairie, à l'accueil de la mairie, et en contactant M<sup>me</sup> Defilippi au 06 87 17 57 00 ou M<sup>me</sup> Motta au 06 83 66 27 38. Il vaut mieux ne pas attendre le délai du 31 octobre pour le déposer, car le CCAS doit s'organiser. Cette première échéance permettra de préparer les listes pour la période de grand froid et les colis de Noël 2 020. Un autre dernier délai sera le 30 avril pour le repas des aînés 2 021 et pour la période de canicule.